

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT IX.1 :
Questions financières : demande de décharge de responsabilité de l'agent comptable

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

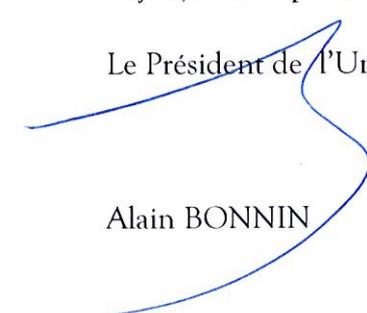
- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour (Unanimité) : la demande de décharge de responsabilité de l'agent comptable de l'université de Bourgogne dans le dossier AD Kamera/Compagnie générale d'affacturage .

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013